

ANNEXE IV

REGLEMENT D'EXAMEN

REGLEMENT D'EXAMEN

BTS BATIMENT		Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics ou privés, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle			Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités	
Epreuves	Unités	Coef	Forme ponctuelle	Durée	Evaluation en cours de formation	
A.1 Français Coef : 4	U.1	4	Ecrite	3h	4 situations d'évaluation	
A.2 Langue vivante étrangère I * Coef : 2	U.2	2	Ecrite Orale	2h 20 min **	4 situations d'évaluation	
A.3 Mathématiques et sciences physiques Coef : 4						
Sous-épreuve Mathématiques	U.31	2	Ecrite	2h	3 situations d'évaluation	
Sous-épreuve Sciences physiques	U.32	2	Ecrite	2h	2 situations d'évaluation	
E.4 Etude des Constructions Coef : 6						
Sous-épreuve : Elaboration d'une note de calcul de structures	U.41	2	Ecrite	3 h	ponctuelle écrite	
Sous-épreuve : Elaboration de solutions constructives	U.42	4	Ecrite	5 h	ponctuelle écrite	
E.5 Etude de Réalisation Coef : 4						
Sous-épreuve : Préparation et suivi de chantier	U.51	2	Ecrite	3 h	3 situations d'évaluation	
Sous-épreuve : Préparation et contrôle de l'exécution	U.52	2	Pratique et orale	3 h	2 situations d'évaluation	
E.6 Epreuve professionnelle de synthèse Coef : 6						
Sous-épreuve : Projet	U.61	5	Orale	1 h	2 situations d'évaluation	
Sous-épreuve : Compte rendu d'activité en milieu professionnel	U.62	1	Orale	20 min	2 situations d'évaluation	
Epreuves facultatives						
1) Langue vivante étrangère II *	UF1	1	Orale	20 min **	Orale	
2) Economie et gestion de l'entreprise	UF2	1	Orale	20 min	Orale	

* La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire

** L'oral est précédé de 20 minutes de préparation.